

Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube CODEP 10



Préfecture de l'Aube n° W103000238
Siret n°503 460 98200013

Adresser votre correspondance à :

Gérald PAILLARD
Président CODEP 10
6 rue de l'Etang
10280 FONTAINES LES GRES
Portable : 06 60 92 24 77
e-mail : gerald.paillard10@gmail.com

Objet :
Compte-rendu réunion comité directeur
Lundi 15 septembre 2025 à 9h30
Salle MAA Schuman - Troyes

Présents : Jean-Paul GIL, Jean-Paul HAUTY, Annie HERARD, Jean-Marie LEPAGE, Jean-Marie LOIZON, Michèle MARTEAUX, Jean-Louis MAUGARD, Gérald PAILLARD, Michèle RAMBAUD, Gilles RENAUT.

Excusé : Philippe LECLERE.

. Approbation du CR du 21 juillet 2025

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé.

. Compte-rendu de la Semaine Fédérale à Orléans

8500 cyclos environ, dont beaucoup en VAE. Quelques clubs aubois présents : VCS, Bréviandes, RS 10, Ervy, CCO, CCTS, ACETCA. Pas de regroupement cet année pour un pot du CoDep ou de la Région Grand-Est.

. Assemblée Générale du CoDep à Mailly le camp

Elle aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 18 h à la salle des fêtes, déjà réservée, de Mailly.

Les différents rapports et documents à insérer dans le diaporama seront à transmettre à Jean-Louis MAUGARD au plus tard 2 semaines avant.

Le courriel, relatif aux bénévoles à récompenser et envoyé récemment aux clubs, a porté ses fruits, il y aura des récompenses à remettre lors de l'AG.

Un point est fait sur les personnalités à inviter par la secrétaire, et par Jean-Paul GIL pour les « locaux ».

Les invitations, accompagnées de la fiche de candidature, du pouvoir / des questions diverses et de la réservation des repas, seront envoyées mi-octobre, et les réponses attendues pour le 31 octobre. Afin de finaliser ces invitations, Jean-Paul GIL transmettra à la secrétaire les adresses exactes de la salle et du restaurant, ainsi que les plats à choisir et le prix du repas.

Points à aborder lors de l'AG :

- VAE débridés : une attestation sur l'honneur va être rédigée, à partir du texte fédéral. Pour la saison 2026, si le cyclo refuse de signer l'attestation spécifiant que son VAE n'est pas débridé, pas de reprise de licence possible. Si l'attestation est signée par le cyclo, elle dégage la responsabilité du président en cas de non respect. Faut-il prévoir l'intervention d'un gendarme lors de l'AG pour un rappel à la loi ? Jean-Paul GIL se renseigne.

Un courriel sera envoyé aux clubs avant l'AG pour les avertir de cette décision et leur transmettre l'attestation afin qu'ils utilisent tous le même document.

- Rappel pour les inscriptions lors des manifestations : un cyclo qui voudrait être ajouté sur la liste d'un club devra montrer sa licence. Sinon il sera inscrit comme non licencié.

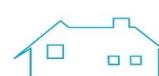
. Circuits du Rallye de l'Aube

Gilles RENAUT n'a aucun retour pour l'instant des circuits réalisés cette année.

Le mode de récompense est clair pour les individuels. Mais qu'en est-il des récompenses clubs oubliées ces deux dernières années ??? Il est décidé de ne récompenser que le premier club de chaque catégorie. Les annonces des résultats seront faites lors de l'AG, mais les récompenses (champagne ou trophée) seront remises en janvier comme d'habitude.

. Commission Jeunes

15 jeunes fréquentent actuellement l'école cyclo de Mailly, auxquels viennent s'ajouter 8 jeunes d'Arcis. Mais Jean-



Paul GIL n'est entouré que de 3 encadrants, donc l'école ne peut pas trop grandir. 3 nouveaux encadrants sont à venir (pas encore formés).

Commission SRAV : 842 élèves ont été initiés au vélo cette année dans les écoles. Toutes les mairies ont bien soutenu ce projet.

. Point financier

L'exercice 2025 est en négatif de 400 €, la subvention du Département ne nous ayant pas encore été versée. Le sera-t-elle d'ici la fin de l'année ?

Jean-Marie LEPAGE demande l'accord du bureau pour son projet financier qui doit accompagner la demande de subvention à faire partir avant fin septembre. Accord est donné.

Le budget formation a été augmenté, le projet Gravel reste à débattre.

La ristourne FFCT est calculée en fonction du nombre de licenciés, le nombre de clubs n'intervient pas.

Un courriel des impôts a été envoyé au CoDep pour déclaration des dons reçus lors du Congrès fédéral 2023. Jean-Marie LEPAGE alertera les clubs lors de l'AG, qu'à partir du moment où on fait des Cerfa pour des dons, une déclaration doit être transmise aux impôts au moyen du Cerfa 2070-SD.

. Questions diverses :

- Jean-Louis n'a plus accès aux commissions sur le site fédéral. Voir avec Pierre-Antoine Morain à la FF Vélo.
- Information sur les gestes qui sauvent à relancer.

. Prochaine réunion :

Vendredi 7 novembre 2025 à 9 h 30 à la MAA Schuman : finalisation de l'AG.

Le Président du CODEP,
Gérald PAILLARD



La secrétaire du CODEP,
Michèle MARTEAUX

